

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le 23 janvier le conseil municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15.
Nombre de présents	14
Nombre de votants	14
Date de la convocation	17 janvier 2018.

PRESENTS	HOUEIX Raymond	TRIBALLIER Joël	BROHAN Hervé
	LUHERNE Daniel	LABEUR Chantal	LE FEUVRE Laëtitia
	TRIBALLIER Stéphanie	MOREL Johanna	CORFMAT Jean-Pierre
	RETO Hubert	ALIO LE DOUARIN Véronique	LE COURTOIS Anthony
	LE BRUN Olivier	FERRAND Jacky	

ABSENTE HALLIER Cécile

Désignation du secrétaire de séance LABEUR Chantal.

Monsieur Le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2017
- Approbation de l'ordre du jour. Désignation du secrétaire de séance.
- Information sur la micro crèche
- Ligne de trésorerie
- PLUi informations sur l'avancement du dossier (prochaines réunions)
- Aménagement du bourg
- Rentrée scolaire septembre 2018 (TAP)
- Droit de préférence pour une parcelle boisée de 4230m²
- Stationnement terrain de foot
- Terrain communal de 6ha
- Travaux de voirie 2018
- Courriers divers
- Questions diverses.

Proposition de rajout :

2 demandes de droit de préemption

DROIT DU SOL Vannes Agglo

Le conseil municipal approuve l'ordre du jour et les sujets complémentaires énumérés par Monsieur Le Maire.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 décembre 2017.

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent le compte rendu du 12 décembre 2017 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents

INFORMATION SUR UN PROJET DE MICRO CRECHE

Délibération 2018-01- 21 01

Le 16 novembre, une réunion d'information a eu lieu. Magalie JOSSET est le porteur du projet
Un questionnaire va être envoyé aux familles par Questembert Communauté.
Mme Josset aimerait connaître le positionnement de la commune sur ce projet

Après délibération le conseil municipal

- Souhaite participer à la diffusion du questionnaire sur le site internet de Questembert Communauté
- Ne souhaite pas accompagner le projet de micro crèche sur la commune
- Ne souhaite pas participer à la recherche de financements
- Ne souhaite pas se positionner pour la réservation de places à la micro crèche pour les familles de la commune.

L'interlocuteur pour les démarches sera Chantal Labeur

LIGNE DE TRESORERIE

Délibération 2018-01- 21 02

Lors de la réunion de décembre il avait été décidé de reconduire la ligne de trésorerie auprès du crédit Agricole.

Voici les propositions de l'organisme

Plafond 100 000€

Durée 1 an renouvelable

Montant minimum des tirages et remboursements : 10 000€

Mise à disposition et remboursement des fonds par la procédure du débit/crédit d'office

Demande par mail à J-2 pour un crédit en compte à J

Taux Euribor 3 mois d'ancienneté + 1.38%

Base de calcul exact/365 soit une marge de 1.36 sur la base de calcul conventionnelle exacte de 360 jours taux flooré le jour de l'édition du contrat

Index décembre 2017 -0.328%

Soit un taux sur index de 1.052%

Commission d'engagement : 0.25%

Frais de dossier néant

Parts sociales néant

Après délibération, le conseil municipal

- décide de renouveler le contrat aux conditions énoncées
- autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat

PLUi informations sur l'avancement du dossier (prochaines réunions)

La procédure d'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal touche à sa fin et l'approbation du document est prévue avant la fin de l'année 2018. Avant les réunions publiques des 13 et 14 février, un temps d'échanges autour du projet à destination de l'ensemble des conseillers municipaux des 13 communes sera organisé à l'Asphodèle. Lors du prochain conseil une présentation de LE COURS sera faite

Les réunions publiques seront organisées

- **Le 13 février à 18h30 à l'asphodèle à Questembert**
- **Le 14 février à 18h30 au Palis bleu à Malansac**

AMENAGEMENT DU BOURG

Pour la première tranche, les travaux de voirie sont terminés.

Restent

Les peintures, elles seront réalisées en fonction de la météo.

Les panneaux à installer

L'abribus

Pour la 2^{ème} tranche qui concerne le cœur du bourg autour de l'église, avec la route du Cosquet, et le parking du terrain de foot. Les travaux devraient commencer en septembre prochain.

MUR DU CIMETIERE

Avec la pluie de ces derniers jours, la moitié du mur du cimetière est tombée dans la parcelle ZL 125. Il sera demandé aux agents communaux de le réparer.

RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2018 (TAP)

L'académie de Rennes informe qu'il est possible de modifier l'organisation du temps scolaire. La nouvelle organisation du temps scolaire devra être en cohérence avec le projet d'école et recueillir un avis favorable du conseil d'école et du maire.

La nouvelle organisation du temps scolaire conjointe de la commune et du conseil d'école devra être transmise à l'Inspecteur de l'Education Nationale avant le vendredi 16 mars 2018. L'avis du conseil municipal devra être rendu au conseil d'école qui sera organisé avant les vacances de février.

Le coût de revient horaire par enfant sans déduction des aides s'élève à 250€

Le conseil municipal décide d'interroger les familles par un coupon à compléter dans le prochain bulletin :

Il y sera précisé que si l'état ne participe plus, les familles devront participer financièrement à hauteur des 250€.

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à collecter les bulletins et à faire part du résultat au prochain conseil d'école, pour répondre à l'inspecteur d'académie.

DROIT DE PREFERENCE POUR UNE PARCELLE BOISEE DE 4230M²

Délibération 2018-01- 21 03

Maître Vivien d'Elven informe le conseil municipal que la parcelle boisée ZB 24 d'une contenance de 423m² est à vendre.

Conformément aux dispositions des articles L 331-24 et suivants du code forestier, la commune dispose d'un délai de 2 mois pour exercer son droit de préférence.

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préférence.

PARCELLE ZK 99 SISE 8, LOTISSEMENT COMMUNAL LE COSQUET

Délibération 2018-01- 21 04

Maître SERRAZIN informe le conseil municipal que la parcelle ZK 99 est à vendre.

Conformément aux dispositions des articles A 123.1 du code de l'urbanisme

La parcelle étant soumise au droit de préemption urbain le conseil municipal peut préempter.

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption

PARCELLE ZK 17 SISE 6, RUE DU FOUR

Délibération 2018-01- 21 05

Maître VIVIEN informe le conseil municipal que la parcelle ZK 99 est à vendre.
Conformément aux dispositions des articles A 123.1 du code de l'urbanisme
La parcelle étant soumise au droit de préemption urbain le conseil municipal peut préempter.

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption.

DROIT DU SOL

Délibération 2018-01- 21 06

VU la délibération du 11 mars 2011 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de LE COURS

VU les dispositions de l'article L422-1 a) du code de l'urbanisme en vertu desquelles le Maire a compétence pour délivrer, au nom de la commune, les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,

VU l'alinéa 5 du II de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de l'article 134 de la loi ALUR les communes ne peuvent plus bénéficier des services de l'Etat pour l'instruction de leurs actes et autorisations d'urbanisme ;

Considérant que l'instruction des autorisations d'urbanisme nécessite pour la commune de s'entourer de moyens pour instruire les demandes et dossiers correspondants,

Considérant qu'en application des articles R410-5 et R423-15 du code de l'urbanisme la commune peut, par voie de convention, confier cette mission à un Etablissement Publics de Coopération Intercommunale,

Considérant que GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION instruit pour le compte de la commune depuis le 1^{er} juillet 2015 les autorisations d'urbanisme.

Considérant que les modalités de réalisation de l'instruction et de délivrance des autorisations d'urbanisme, ainsi que celles relatives au remboursement par la commune de la prestation doivent être définies par convention.

Considérant que compte tenu de la création de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, il convient de renouveler ladite convention.

Après délibération, il est décidé, à l'unanimité des membres présents :

- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer :*
 - *la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION*
 - *l'arrêté municipal donnant délégation de signature aux agents chargés de l'instruction des demandes conformément aux dispositions de l'article L423-1 du code de l'urbanisme ;*
- *De prévoir les crédits nécessaires au remboursement des frais engagés par GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION pour la réalisation de cette prestation et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

STATIONNEMENT TERRAIN DE FOOT

Délibération 2018-01- 21 07

Avec l'aménagement du bourg, il y a moins de places de stationnement au niveau du terrain de foot.

Un stationnement complémentaire pourrait être organisé sur le terrain de tennis qui sert très peu voire jamais. Les élèves auraient pu l'utiliser pendant les TAP, mais il est trop loin.

Sans remettre en cause l'infrastructure on garderait le grillage d'enceinte et les installations de basket. Le week-end le portail d'accès serait ouvert.

Après délibération, il est décidé, à la majorité des membres présents (11 voix pour ; 1 voix contre ; 2 abstentions) de réaliser le portail et d'ouvrir le terrain au stationnement le week-end.

PROPOSITION D'EQUIPEMENT POUR LES ADOS

Les jeunes ne s'intéressent apparemment pas au tennis par contre ils aimeraient avoir un terrain de cross. Ce genre d'équipement pourrait être réalisé à côté du terrain de football.

Le conseil municipal est d'accord pour étudier l'endroit et faire réaliser par les agents techniques.

TERRAIN COMMUNAL DE 6HA LOUE

Délibération 2018-01- 21 08

Une partie de la parcelle ZL 33 de 6ha 14ares 10 ca est loué à la ferme de Mr et Mme Gabard de La Cocharderie. Les exploitants partant à la retraite les terres restent disponibles.

ENERGII propose d'y installer une ferme photovoltaïque.

Pour que ce projet voit le jour, la parcelle devra être classée en N dans le prochain PLUi au lieu de A.

Un élevage d'ovins peut être réalisé en même temps sur la ferme photovoltaïque, il y aura des espaces suffisants entre les rangées de panneaux.

Questembert Communauté ayant l'ambition de devenir un territoire à Energie positive pour la Croissance Verte, la commune aurait son soutien.

Après délibération, Monsieur Le Maire pose la question : Continue-t-on ce projet.

Il est décidé à la majorité (10 pour, 4 contre) de développer ce projet photovoltaïque.

En attendant la location à une entreprise, un bail précaire, une mise à disposition dans le cadre d'un commodat, pourrait être mis en place avec un agriculteur.

Une commission chargée de désigner l'agriculteur parmi les cinq intéressés est mise en place. Cette commission sera composée du maire, des 4 adjoints d'Hubert Réto et de Véronique Alio Le Douarin.

Plusieurs critères peuvent être considérés :

- Unité de travail Humain
- La surface par exploitant
- Distance du terrain par rapport au siège
- Distance par rapport aux voisins

TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Hervé Brohan adjoint délégué à la voirie expose les travaux à réaliser.

De Priziac aux Landréaux avec deux antennes vers Lesné et vers La Cocharderie.

INCIVILITES

Monsieur Le Maire rappelle que le dépôt de déchets verts est un service à la population, mais qu'il ne doit pas y être déposé des rondins de bois de plus de 10cm de diamètre. Au-delà Questembert Communauté rejette les déchets.

Les agents techniques ne font qu'appliquer les consignes, il n'est pas utile de les insulter.

JOURNEE A SAINT CARADEC

Le CCAS organise une sortie le 28 avril à Saint Caradec, s'il reste des places, les élus peuvent s'y inscrire.

Madame Labeur est chargée des inscriptions.

MAIRIE DE LAUCOURT

Monsieur Le Maire lit à haute voix le courrier de remerciement de la mairie de Laucourt (80)

BULLETIN DE JANVIER

Le bulletin est en cours de réalisation, il sera à distribuer fin de semaine prochaine.

L'ordre du jour étant clos Monsieur Le Maire propose de réaliser le prochain conseil le 6 mars 2018.

Le budget pourra être voté le 27 mars 2018.